

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/029

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 08/04/2024

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
26/03/2024 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Présents :

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET, DUBOIS, BORRINI, PRALON (à partir du point 10), SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, PONS, LAPOUGE.

Absents excusés : Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Thomas HOUSSIN donne pouvoir à Damien LAPOUGE,

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

TARIF DE LA SALLES DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Françoise GILLET

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, la proposition faite par la commission patrimoine de tarifs de la Salle associations. En effet, au regard de l'absence de revalorisation des tarifs depuis l'ouverture de la salle, de l'inflation et de la forte hausse des tarifs de l'énergie, les tarifs suivants s'appliqueront à partir du 15 avril 2024.

- Pour les particuliers de FRANOIS :

. Location pour une journée (samedi ou dimanche) : **175 €**

- Pour les habitants de SERRE LES SAPINS, les entreprises et associations extérieures à FRANOIS :

. Location pour une journée (samedi ou dimanche) : **250 €**

Publié le 15 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240408-2024031-DE

Berger
Levrault

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstentions des membres présents et représentés,

- *Valide les tarifs proposés par la commission*
- *Valide l'application de ces tarifs à la date du 15 avril 2024*
- *Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y relatif.*

Fait et délibéré, le 8 avril 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

